

CNW : CODE 10  
POUR DIFFUSION LE 16 SEPTEMBRE 2011

## Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole

### INVESTISSEMENT DE 750 000 \$ POUR LA MAISON DU FESTIVAL RIO TINTO ALCAN

**Montréal, le 16 septembre 2011** – Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, est heureux d'annoncer que le Festival International de Jazz de Montréal bénéficiera d'une aide financière gouvernementale de 750 000 \$ pour la Maison du Festival Rio Tinto Alcan. L'aide financière provient du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

Située au cœur du Quartier des spectacles et inaugurée en juin 2009, la Maison du Festival Rio Tinto Alcan est un lieu de diffusion culturelle ouvert à l'année. Le soutien financier apporté au projet vise à positionner la Maison comme un lieu phare du Quartier des spectacles d'ici les trois prochaines années.

Plus concrètement, il vise à réaliser le développement de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan pour la période de 2011 à 2013, notamment ses cinq composantes que sont la salle de concert *L'Astral*, le centre de documentation et de consultation des archives du jazz *La Médiathèque*, le hall d'exposition d'art visuel *Galerie-Lounge*, l'espace en hommage aux plus grands musiciens jazz de l'histoire *Les Légendes du Festival* et le bistro *Le Balmoral*, lequel offrira sous peu une programmation de spectacles.

« Ce nouvel espace culturel est un atout majeur pour le Quartier des spectacles et il contribuera assurément au rayonnement de la métropole et du Québec partout dans le monde. Pour assurer son succès à l'échelle internationale, Montréal doit disposer des infrastructures de diffusion de spectacles et d'une programmation d'événements de calibre international. La Maison du Festival Rio Tinto Alcan est l'une des composantes qui permettra d'augmenter la fréquentation des salles de spectacles et de dynamiser le milieu artistique », a souligné le ministre Laurent Lessard.

La réalisation de ce projet représente une subvention maximale admissible de 750 000 \$, répartie sur trois (3) ans – de mai 2011 à mai 2013 – dans le cadre du FIRM.

Rappelons que le FIRM vise à soutenir la réalisation d'initiatives qui contribuent au développement économique, culturel et social de la métropole et à son rayonnement à l'échelle canadienne et internationale, et ce, dans une perspective de développement durable.

– 30 –

Source : Julie Boivin  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Affaires municipales,  
des Régions et de l'Occupation du territoire  
418 691-2050